

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

**Attaques contre les droits des femmes,
Sarko toujours en pointe !**

- Féminisme -

Date de mise en ligne : jeudi 12 mars 2009

Démocratie & Socialisme

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, le planning comme on dit, est danger. Sarkozy qui au mot prévention préfère celui de répression, de criminalisation veut supprimer les financements liés à la loi Neuwirth sur la légalisation de la pilule.

En 2009, les plannings familiaux vont enregistrer une baisse de 42% des subventions d'état pour leurs activités « historiques » d'établissement d'information et de conseil conjugal et familial.

C'est la mort programmée d'1/3 de nos associations départementales !

Depuis plus de 50 ans le planning milite pour les droits des femmes, le droit de choisir sa contraception, sa sexualité. Ce sont des millions de jeunes filles, de femmes (450000 par an) qui ont franchi un jour le seuil des permanences enthousiasmée par un premier amour ou fragilisée par une grossesse non désirée. Elles sont ressorties de ces permanences fortes de la force de toutes les femmes réunis. Ce sont rendu compte que leur histoire aussi singulière qu'elle soit était commune à toute les femmes. Le planning leur a permis pour la première fois pour certaine d'entre elles de sentir, de comprendre le pouvoir du collectif.

Quand le planning se revendique mouvement d'éducation populaire ce n'est pas un formule en l'air !

Le MFPPF a pour objectif d'informer sur la sexualité, des différentes méthodes de contraception et de répondre à toutes les demandes d'interruption volontaire de grossesse.

Ce mouvement qui lutte depuis 50 ans pour des droits fondamentaux des femmes et combat contre toutes les formes de discriminations dont les femmes sont victimes, constitue en cela un mouvement féministe.

Le Planning Familial, c'est 70 associations départementales (dont 27 gèrent un centre donnant des consultations médicales) implantées sur tout le territoire. Il joue un rôle particulièrement important dans les départements d'outre mer. Sur le terrain, le Planning Familial, c'est d'abord un lieu de paroles où les femmes et les hommes aussi, sans restriction d'âge, peuvent parler d'amour, de sexualité, de plaisir.

Il en existe un peu partout en France. Le MFPPF est fréquenté à 90% par des femmes. Les hommes n'en franchissent que très rarement le seuil. Ces centres sont particulièrement pratiques pour les mineures qui peuvent y aller sans être accompagnés d'un adulte et sans payer. Le secret et l'anonymat sont respectés.

Touchez au planning familial, c'est toucher à l'égalité des droits, c'est toucher à la démocratie.

Virginie Houadec

MFPPF, une chronologie

- ▶ 1955, Maternité heureuse Le nombre d'avortements en France est estimé entre 250 000 et 600 000 par an et

provoque la mort de 250 femmes par an.

- ▶ 1960, Maternité Heureuse devient " Mouvement Français pour le Planning familial"
 - ▶ 1966, l'INED avance le chiffre minimum de 250.000 avortements clandestins et 250 morts par an. L'ANEA (Association Nationale pour l'Etude de l'Avortement), organe d'études du MFPP, les évalue respectivement à plus d'un million et 3600 morts par an, « 10 morts par jour ! »
 - ▶ 1967, Le MFPP est déclaré mouvement d'éducation populaire
 - ▶ 1967, La loi Neuwirth autorise la fabrication et la délivrance de contraceptifs sur ordonnance.
 - ▶ 1971, première manifestation du MLF pour l'avortement
 - ▶ 5 avril 1971, le manifeste des 343 salopes
 - ▶ 8 novembre 1972, le procès de Bobigny. 3 février 1973, le manifeste des 331. « Nous pratiquons des avortements, inculpez-nous si vous l'osez ! »
 - ▶ 1973, Création du MLAC
 - ▶ 8 mai 1974, Procès de Grenoble
 - ▶ 1977, le MFPP est agréé, comme organisme formateur
 - ▶ 1991, autorisation des publicités sur les moyens de contraception.
 - ▶ 1992, le non remboursement des pilules mobilisent le MFPP.
 - ▶ 1992, "délit d'entrave à l'IVG"
 - ▶ 25/03/1993 est publié au Journal Officiel un arrêté qui formalise l'accès, les modalités et le contenu de la formation au conseil conjugal.
-

Pétition

En diminuant de 42% dans la Loi de Finances 2009 le montant affecté au conseil conjugal et familial, l'Etat programme à très court terme la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective.

Par cette décision, l'Etat montre sa volonté d'abandonner les missions qui sont les siennes quant à l'accueil, l'information et la prévention concernant la contraception, la fécondité, la sexualité. Il se désengage, par là, de la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale. Il marque son désintérêt pour les pratiques d'accueil et de conseil, qu'elles soient mises en oeuvre lors d'activités collectives ou d'entretiens individuels. Ces missions d'utilité publique sont donc très clairement menacées par la baisse des financements, déjà largement insuffisants, alors que la Loi Neuwirth a clairement affirmé le rôle essentiel joué par les associations aux côtés de l'Etat.

Pourtant, dans une société où les relations filles-garçons sont de plus en plus marquées par la violence, où les campagnes nationales de prévention et d'information ont besoin des relais de terrain pour être efficaces, ces missions définies par la loi, plus que jamais, sont primordiales !

450.000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses 70 associations départementales de Métropole et des DOM. La conséquence de cette brutale démission de l'Etat est la fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil individuels et collectifs.

L'Etat doit assurer sa responsabilité nationale pour l'information, l'éducation à la sexualité, et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la Loi 73-639 du 11 juillet 73.

L'Etat ne doit pas supprimer les lieux d'écoute et de parole, mais les développer. L'Etat ne doit pas supprimer les interventions collectives, mais les développer.

**Attaques contre les droits des femmes,
Sarko toujours en pointe !**

L'Etat doit donner aux associations qui assurent ces missions, les moyens aujourd'hui nécessaires, pour le développement de leurs activités et de leurs interventions.

Tous ces acquis sont récents, ces droits sont fragiles.

Nous avons lutté pour les obtenir, luttons ensemble pour les défendre !

Vous souhaitez soutenir Le Planning Familial, signez la pétition. www.planning-familial.org/ouverture.php